



## Comité social et économique extraordinaire du 2 avril 2021

Les mesures de la 3<sup>e</sup> vague de la crise sanitaire avec le reconfinement « léger »

À partir de ce samedi 3 avril pour les quatre semaines à venir

**Le télétravail reste la norme.** Néanmoins nous conservons la possibilité d'une journée sur site, par semaine, sur la base du volontariat, tout en étant vigilant sur l'équilibre dans les équipes.

**L'exception est toujours possible** en cas de difficultés de connexion, le sentiment d'isolement, de petits logements, le handicap, et une situation personnelle délicate. Dans le cadre d'une équipe massivement en télétravail, il peut aussi être possible de venir deux jours. Dans tous les cas, il faut se rapprocher de son chef d'équipe. **Si la réponse ne vous paraît pas justifiée, il est possible de faire appel à vos délégués ou à votre RRH.**

Pour les CDD arrivants, ils doivent être prioritaires pour être au moins un jour en présentiel.

Les stages probatoires sont reportés en juin. Or il sera très tard pour trouver de nouvelles candidatures, dans le cas où ces stagiaires ne correspondraient pas aux attentes du métier.

Les journalistes en rédaction détachée peuvent rester dans leurs locaux, avec néanmoins des sorties au minimum.

**L'impact de la fermeture des écoles ? Oui vous pouvez faire une demande personnelle pour passer en chômage partiel.** Ce serait désormais possible, même si le salarié peut télé-travailler, car un projet de décret est en cours pour ouvrir un dispositif aux salariés qui ont des enfants en bas âge, avec une prise en charge à 100 % des 70 % brut versés par l'État. Le RRH est le référent au cas par cas.

Attention, cette fois-ci l'entreprise n'est pas obligée de faire le complément. N'oubliez pas qu'il y a aussi un prix à payer au niveau des cotisations retraite (baisse des revenus à la retraite), de la complémentaire, des congés, des RTT ainsi que sur le 13,62 % et l'intéressement, et encore plus loin. Si vous êtes malade par la suite cela en rajoute une couche...

Pour la CGT, le chômage partiel n'est pas la seule alternative. Nous proposons à l'entreprise de réfléchir à une contribution d'un financement de garde d'enfants. Nous rappelons que nous avons, lors d'une réunion antérieure, évoqué aussi la possibilité d'avoir un ou des partenariats avec des sites de baby-sitter agréés, tous départements confondus, ce qui permet d'être solidaire avec nos jeunes qui ont besoin de travailler. Nous avons demandé à connaître la réponse de la direction très rapidement. Nous constatons que l'entreprise trouve plus facile de recevoir des aides de l'État, et de faire baisser ses charges sur sa masse salariale, que de participer financièrement à une meilleure qualité de vie au travail de ses salariés.

Les vacances scolaires étant avancées du 10 au 25 avril, les jours de congés posés sur les dates antérieures peuvent être intervertis, après discussion avec le manager, pour les parents de jeunes enfants. Dans tous les autres cas, ceux déjà posés doivent être pris impérativement.

Côté restauration interentreprises de Rennes, les tables à l'extérieur seront à disposition à partir du 19 avril, à raison d'une personne par table. Si les mesures de sécurité sanitaire ne sont pas respectées, les tables seront enlevées.

**Il est dans l'obligation de la direction de faire respecter toutes les règles sanitaires**, port du masque, respect des distances de sécurité, gel hydroalcoolique à disposition partout où il est indispensable...

Portez-vous bien et prenez soin de vous. Vos élus-e-s CGT [ouestmedias-com.cgt@ouest-france.fr](mailto:ouestmedias-com.cgt@ouest-france.fr)